

Contribution du Pays Adour Landes Océanes au groupe de travail 5 du PRFB-Nouvelle Aquitaine

Préambule

Ainsi que le Pays l'a exprimé, lors du premier temps d'échanges, nous nous sommes engagés dans une seconde Charte Forestière.

Cet outil coïncide pleinement au périmètre de réflexion de ce groupe.

Cependant, si les territoires ont pu accéder à des crédits pour élaborer ce type de document, aucun des crédits nationaux, régionaux ou européens (FEADER) à l'exception de crédits leader¹ ne sont mobilisables pour les programmes d'actions, y compris pour l'animation des CFT. La remise en cause du volet opérationnel qui en résulte induit une perte de crédibilité /légitimité qui affecte autant les territoires/les structures porteuses que la procédure elle-même.

Le financement de l'ingénierie est important car souvent l'animateur CFT est considéré comme une personne ressource sur le territoire qui peut accompagner des porteurs de projets mais aussi qui peut relayer, diffuser l'information.

Ce constat doit être pris en compte par le PRFB qui pourrait être dans la même situation, à savoir une compilation de déclaration de principe, d'actions qui ne pourraient pas être mises en œuvre, ce qui pénalisera la participation des acteurs (pourquoi se mobiliser ou s'impliquer puisque ceci n'est pas suivi d'effet...)

La seconde remarque porte sur le danger du millefeuille procédural. En effet, il existe une démultiplication des espaces et des temps d'échange et ce sont souvent les mêmes acteurs qui y sont associés. Il en résulte des redondances ou les cas échéant des contradictions. A titre d'exemple quel est l'articulation du PRFB avec les autres schémas portés par la région ?

Autre exemple, à l'enjeu 2-3 sur la territorialisation, une articulation avec la politique contractuelle de la région pourrait permettre d'ancrer territorialement la déclinaison de stratégies forestières. On pourrait aussi faire référence aux travaux de l'agence régionale de la biodiversité.

En dernier lieu, vous trouverez joint à la présente notre programme d'actions tel que défini dans notre CFT. Ces actions sont reproductibles sur d'autres territoires. Elles pourraient aussi donner lieu à de la mutualisation.

Enjeu 1 :

¹ On notera que la mobilisation de crédits LEADER implique la capacité à mobiliser des cofinancements publics, soit locaux (commune, EPCI, Département, Région), soit nationaux.

L'enquête d'opinion ne me semble pas judicieuse. Il existe un grand nombre de recherches sur les usages, la représentation de la forêt. Il semble préférable de partir sur un plan de communication global permettant de travailler sur les messages, le public ou les publics cibles (incluant les publics saisonniers), et la déclinaison opérationnelle. La définition de ce plan de communication devra aussi être précédé d'une évaluation des actions déjà engagées. Des actions plus ciblées sur l'analyse des usages, qui évoluent dans le temps. Par exemple, pour notre territoire la montée en puissance du VTT, du tir à l'arc...

La mobilisation des acteurs implique la création d'espaces de dialogue identifiés, et légitimes. Ils sont distincts des procédures de concertation obligatoire (SCOT, PLUI-H). Il en existe déjà : Conseil de développement dans les Pays/PETR², dans les Agglomération GAL dans les groupes LEADER.... On notera que l'article 88 de la loi NOTRe rend maintenant obligatoire la création de conseils de développement dans chaque intercommunalité (possibilité de mutualisation pour des territoires limitrophes).

Si les espaces existent il faut qu'ils fassent sens pour les acteurs. C'est une des difficultés que nous avons connu dans la mise en œuvre de notre première CFT. Les acteurs de la filière étant habitués à travailler à une autre échelle (massif), ce qui renvoyait à la plus-value que pouvait induire ce type de démarche par rapport aux cadres de travail déjà existant. Cette question n'a pas été posée lors de la l'élaboration de la seconde CFT : la procédure était connue mais aussi reconnue du fait des actions mises en œuvre.

Participer et s'impliquer dans ces espaces peut nécessiter une formation préalable.

Sur la coordination régionale et la capitalisation, dans un souci de ne pas démultiplier les temps d'échanges et les espaces de concertation, ce travail pourrait se faire dans le cadre de la mise en place du futur Réseau Rural. Souvent le réseau est la recherche d'activités supports.

La participation à ce réseau pourrait permettre une articulation avec le Réseau Rural National mais aussi avec les différentes initiatives européennes.

Les GALs vont aussi travailler en réseau (certainement au sein du Réseau Rural), ceci peut être intéressant au regard du volet coopération de ce programme.

Le réseau des CFT de la COFOR peut être aussi mobilisé.

Une plateforme dématérialisée pourrait aussi permettre de faire connaître aux différents acteurs les actions engagées.

Enjeux 2 et 3

Comment consolider les politiques forestières territoriales.

² On notera que dans le cadre de sa nouvelle politique contractuelle met fortement l'accent sur l'association des acteurs privés à l'élaboration des stratégies de territoire. Cela conforte l'idée d'une articulation PRFB/politique contractuelle.

Ce débat devrait être repris avec l'ensemble des groupes de travail lors de la synthèse finale elle renvoie à la question qui anime ?, met en œuvre le PRFB ?

Il convient de distinguer deux approches :

L'approche « descendante » qui permet de s'interroger sur la diffusion du volet opérationnel du PRFB. Certaines actions seront portées par des acteurs identifiés, d'autres seront à construire... quels outils pour diffuser ces actions ? Il n'existe pas au sein des EPCI de service forêt clairement identifié, la forêt est diffuse/ée ce qui renvoie à la nécessaire transversalité.

La région aquitaine a identifié des territoires de projets qui peuvent être des lieux d'ingénierie directe et d'ingénierie partagée (sous-entendu les Pays ne sont pas forcément les MO des actions mais ils ont une fonction de mise en cohérence). Il serait sans doute judicieux de provoquer un temps d'échange entre la direction en charge de la politique contractuelle de la région et les acteurs en charge de l'élaboration et du suivi du PRFB. L'idée serait d'intégrer un volet forestier aux stratégies forestières.

Parallèlement, soit dans des territoires de projet (PNR, GAL LEADER, Pays, CFT) soit au sein d'EPCI peuvent émerger des actions pouvant participer aux objectifs du PRFB. Il semblerait donc important que mes EPCI et les communes soient destinataires ainsi que leurs réseaux (Association des Maires, ADCF...) d'un guide pratique du PRFB avec les interlocuteurs à contacter.

Cette stratégie de communication doit s'accompagner de temps d'échanges (via le réseau rural ?) avec les chargés de missions des SCOT, des PCAET, des territoires TEPS/ Il existe des réseaux et des temps d'échange (pour TEPOS et PCAET on pourrait se rapprocher de l'ADEME ce qui permettrait aussi une connexion pour les Landes avec le projet Sylv'adour).

Comment intégrer la filière Forêt Bois dans les documents d'aménagement et de planification ?

La forêt est souvent et à juste titre appréhendée comme une entité en soit, les documents proposés (Guide, Plateforme) doivent plus mettre l'accent sur les interactions entre la forêt et les autres problématiques : forêt et développement économique (schéma de desserte, mobilisation de la ressource), forêt et gestion hydraulique (remontée des nappes, préservation de la ressource...), forêt et biodiversité, forêt et tourisme...

Enjeu 4

RAS

Enjeu 5

Voir supra sur les interactions.